

A.V.A.M. (Association Vernoise des Assistantes Maternelles)

Vous qui recherchez une assistante maternelle agréée, sachez que l'Association de Vern et de St-Armel (AVAM) est à votre disposition pour vous communiquer les noms des personnes disponibles pour la garde de votre enfant.

L'assistante maternelle agréée offre des garanties :

- Contrat de travail avec horaires, fournitures et repas, rémunération, sans oublier l'indemnité de congés payés et l'assurance pour l'enfant accueilli.
- Nombre limité d'enfants avec présentation de la carte d'agrément délivrée par la DDASS d'Ille et Vilaine.

Aide à la famille :

- Chaque trimestre, votre CAF verse une allocation pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) de 2 400 F pour un enfant de moins de 3 ans et de 1 200 F pour un enfant de plus de 3 ans.

- Elle prend, également, en charge les cotisations sociales de l'assistante maternelle.

- Vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'une réduction de l'impôt sur le revenu des sommes versées.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme FONTAINE, du Lundi au Vendredi au 02 99 62 86 29.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Tous les donateurs de sang sont invités à l'Assemblée Générale de l'Association qui aura lieu le

Vendredi 6 Mars, à 20 h 30
Salle Familiale de la Chalotais.

Il ne sera pas envoyé d'invitation personnelle. Un pot de l'amitié clôturera cette réunion.

MAIRIE DE VERN - REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés est fixé au Dimanche 1er Mars à la Salle des Fêtes. Les personnes âgées de plus de 69 ans au 01/01/98 recevront une invitation personnelle. Celles qui seraient oubliées par erreur doivent se considérer comme invitées et le signaler à la Mairie. Les personnes âgées de moins de 69 ans peuvent participer au repas moyennant un coût de 130 F par repas.

S'inscrire avant le 20 Février 1998, le Mardi après-midi au Club de l'Amitié (salle des fêtes), ou au Clos d'Orrière, ou à la Mairie aux heures d'ouverture.

Les personnes ayant des problèmes de transport doivent le signaler au secrétariat de la Mairie.

CENTRE DES MARAIS - SECRETARIAT

Le secrétariat du Centre des Marais sera fermé exceptionnellement le Samedi 28 Février 1998.

CONNAISSEZ VOUS L'ARR.D.S. ?

L'Association Régionale de Réadaptation des Devenus Sourds existe à Vern. Les personnes intéressées peuvent obtenir toutes informations utiles en contactant Mme DESRONDIERS, 1, allée J. Cartier, Tél. 02.99.62.80.51

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Le Comité cantonal de la Mutualité Sociale Agricole organise une réunion d'information, ouverte à tous, ayant pour thème : « LE SOMMEIL »,

le JEUDI 26 FEVRIER 1998, à 20 h 30
Salle Polyvalente - Sous-sol de la Mairie de
CHARTRES DE BRETAGNE.

Elle sera animée par le Docteur ASSICOT.

LES RESTAURANTS DU COEUR

recherche d'urgence pour leur vestiaire, les vêtements suivants :

- chaussettes
- pantalons taille 40-42
- pulls chauds.

Ces vêtements peuvent être déposés au CCAS de Vern, à l'attention de Corinne.

COMITE DE JUMELAGE

Comme l'année passée, le Comité de Jumelage organise son
CARNAVAL

le SAMEDI 7 MARS 1998 à 20 h,
à la Salle des Fêtes.

Repas et soirée KARAOKE !

Réservez vos places au Centre des Marais à partir du 23/02. Prix des billets : 100 F adulte, 60 F (- de 12 ans).

COLLECTE POUR LES RESTOS DU COEUR

Les jeunes de l'Aumônerie de Vern organisent une collecte pour les RESTOS DU COEUR à l'entrée de Super U

- le Vendredi 27 Février, à partir de 18 h
- le Samedi 28 Février, toute la journée.

Vous pouvez déposer les produits suivants en petit conditionnement : pâtes, riz, conserves, chocolat - pour les bébés : couches, petits pots (dont quelques uns sans porc).

Si vous ne pouvez pas venir à l'endroit fixé, vous pouvez déposer vos produits chez Christine LAURENT, 6 allée Louis Guilloux ou Suzanne PAON, 36 rue de la Touche.

Les jeunes comptent sur votre participation.